



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

AZE-DIS

Avenue Georges Pompidou, Zone de la Fougetterie – 53200 CHÂTEAU-GONTIER

S.A.S. au capital de 1 041 124 €

R.C.S. LAVAL 326 577 772

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

M. François RUFFIN

3EAA11EF19504FA...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 13/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. AZE-DIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	30 013 079 €
■ Chiffre d'affaires	67 701 564 €
■ Bénéfice net comptable	986 586 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 02/10/2024

Frédéric ROCHEREAU

Grégoire BUNOT



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	39 096 052	20 375 496	18 720 556	17 491 701
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	761 786	156 247	605 538	934 108
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	173 967	156 247	17 720	13 593
FONDS COMMERCIAL (1)	587 818		587 818	587 818
IMMOBILISATIONS DIVERSES				332 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 630 160	20 219 249	13 410 911	15 254 831
TERRAINS	1 753 696	1 006 922	746 774	787 584
CONSTRUCTIONS	21 865 882	12 587 936	9 277 945	10 370 981
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 833 229	5 842 924	2 990 306	3 759 776
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 153 653	781 466	372 187	336 491
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	23 700		23 700	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 704 106		4 704 106	1 302 762
PARTICIPATIONS	3 367 400		3 367 400	7 622
TITRES IMMOBILISES DIVERS	952 078		952 078	952 080
PRÊTS	211 017		211 017	211 017
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	173 611		173 611	132 043
ACTIF CIRCULANT	11 327 972	35 450	11 292 523	11 080 961
STOCKS ET EN-COURS	6 372 978	34 859	6 338 119	6 693 994
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	86 951		86 951	89 706
MARCHANDISES	6 286 027	34 859	6 251 169	6 604 289
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 303 832	591	3 303 241	3 143 904
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	109 693	591	109 102	97 180
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 194 139		3 194 139	3 046 724
CREANCES DIVERSES (3)	394 125		394 125	921 938
DISPONIBILITES	1 015 520		1 015 520	48 478
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	241 517		241 517	272 646
TOTAL GENERAL	50 424 024	20 410 946	30 013 079	28 572 662
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			10 009	334
(3) Dont à plus d'un an			49 180	

Bilan passif		Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		8 082 970	7 169 734
CAPITAL		1 041 124	1 030 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		485 199	269 523
RESERVES		5 570 062	5 103 723
RESERVE LEGALE		103 000	103 000
AUTRES RESERVES		5 467 062	5 000 723
RESULTAT DE L'EXERCICE		986 586	766 489
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		181 132	181 132
PROVISIONS POUR RISQUES		181 132	181 132
DETTE(1)		21 748 977	21 221 796
DETTE FINANCIERE		13 298 051	12 212 020
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		12 866 292	11 761 424
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		431 758	450 596
DETTE D'EXPLOITATION		8 258 391	8 289 208
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 685 593	5 824 884
DETTE FISCALES ET SOCIALES		2 326 747	2 221 661
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		246 050	242 662
DETTE DIVERSE		191 074	720 568
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		58 548	629 733
AUTRES DETTES DIVERSES		132 526	90 835
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 461	
TOTAL GENERAL		30 013 079	28 572 662
(1) Dont à plus d'un an		11 309 906	9 182 306
Dont à moins d'un an		10 439 071	12 039 490
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		93 475	1 316 822

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	68 359 658	62 853 853
VENTES DE MARCHANDISES	65 676 834	60 109 882
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 024 731	1 890 751
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>67 701 564</i>	<i>62 000 633</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	174 568	291 119
REPRISES SUR PROVISIONS	50 856	64 201
TRANSFERTS DE CHARGES	254 909	330 625
AUTRES PRODUITS	177 760	167 276
CHARGES D'EXPLOITATION	67 094 065	61 702 809
ACHAT DE MARCHANDISES	47 507 983	44 701 136
VARIATION DES STOCKS	369 096	-986 408
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	259 518	274 122
VARIATION DES STOCKS	2 755	-20 763
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 734 755	6 315 969
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	878 096	722 936
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 904 882	6 667 731
CHARGES SOCIALES	1 858 574	1 847 130
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 527 043	2 074 809
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	34 859	50 835
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		45 960
AUTRES CHARGES	16 504	9 352
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 265 593	1 151 044
PRODUITS FINANCIERS	329 753	329 613
PARTICIPATIONS	307 250	317 880
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 405	574
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 098	10 550
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		608
CHARGES FINANCIERES	147 604	165 724
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	147 604	165 724
RESULTAT FINANCIER	182 149	163 888
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 447 742	1 314 933

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 114	958
SUR OPERATIONS DE GESTION	49 064	
SUR OPERATION EN CAPITAL	50	958
CHARGES EXCEPTIONNELLES		106 286
SUR OPERATIONS DE GESTION		44 025
SUR OPERATION EN CAPITAL		186
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		62 074
RESULTAT EXCEPTIONNEL	49 114	-105 327
PARTICIPATIONS DES SALARIES	334 364	318 461
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	175 906	124 655
TOTAL DES PRODUITS	68 738 524	63 184 424
TOTAL DES CHARGES	67 751 939	62 417 935
RESULTAT NET COMPTABLE	986 586	766 489
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	93 507	78 174
Produits financiers concernant les entreprises liées	307 250	
Charges financières concernant les entreprises liées		

S.A.S. AZE-DIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le 24/06/2024, la société a acquis 29 998 parts sociales de la S.C.I. DE L'OISILLIERE pour un montant de 3 360 k€, permettant ainsi la détention de 99.99 % du capital de cette dernière. L'opération se traduit dans les comptes par :

- L'acquisition de 26 623 actions sociales financée par emprunts bancaires d'un montant total de 3 100 k€ ;
- Un apport en nature de 3 375 parts sociales par M. François RAFFIN d'une valeur totale de 227 k€ en contrepartie d'une augmentation de capital de 11 k€ et de l'émission d'une prime d'apport de 216 k€

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. AZE-DIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 6 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 6 à 12 ans
- Agencements divers : 6 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 113 actions de 102.95 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 030 000	11 124		1 041 124
Prime de fusion	269 523			269 524
Prime d'apport		215 676		215 675
Réserves	5 103 722	766 489	300 150	5 570 062
Résultat de l'exercice N-1	766 489		766 489	
Résultat de l'exercice N		986 586		986 586
	7 169 734	1 979 875	1 066 639	8 082 970

Fonds commercial

SOCHADIS – Centre E. Leclerc	Acquisition le 31/01/1983	228 673
S.A.R.L. Fleurs et Plantes BOURGEOLET	Acquisition le 31/01/1983	18 294
Cafétéria Pégase	Acquisition le 30/08/2019	240 851
Presse Lequeux	Acquisition le 02/09/2019	100 000
		587 818

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	4 847 277	9 235	4 094 727	761 786
Immobilisations corporelles	33 328 053	345 318	43 211	33 630 160
Immobilisations financières - titres	959 702	3 359 778	2	4 319 478
Immobilisations financières - créances	343 060	41 568		384 628
	39 478 092	3 755 899	4 137 940	39 096 052

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 913 169	337 805	4 094 727	156 247
Immobilisations corporelles	18 073 222	2 189 238	43 211	20 219 249
	21 986 391	2 527 043	4 137 938	20 375 496

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	2 134 157
	- Dégressive	392 886
	- Exceptionnelle	-

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	181 132			181 132
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	51 446	34 859	50 856	35 450
	232 578	34 859	50 856	216 581
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		34 859	50 856	
- <i>Financier</i>		-	-	
- <i>Exceptionnel</i>		-	-	

⁽¹⁾ La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 135 172 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un contentieux prud'homal d'un montant de 45 960 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine	-	143 790
Dotation aux amortissements théoriques	-	3 886
Cumul des amortissements théoriques	-	3 886
Valeur nettes	-	139 904
Redevances		
Afférentes à l'exercice	-	2 816
Cumulées	-	2 816
Restant à payer :		
- <i>À moins d'un an</i>	-	33 795
- <i>De 1 à 5 ans</i>	-	67 590
- <i>A plus de 5 ans</i>	-	-
- <i>Total</i>	-	101 386
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-	59 949
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-	-

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 628	10 009	374 619
Créances d'exploitation	3 303 832	3 303 832	
Créances diverses	394 125	394 125	
Charges constatées d'avance	241 517	192 337	49 180
	4 324 102	3 900 303	423 799

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	101 507	101 507		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	12 764 785	1 942 864	6 792 294	4 029 627
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	431 758	50 486	236 772	144 500
Dettes d'exploitation	8 258 391	8 151 679	106 712	
Dettes diverses	191 074	191 074		
Produits constatés d'avance	1 461	1 461		
	21 748 977	10 439 071	7 135 778	4 174 127

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

8 032

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

3 850 000

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 527 157

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	58 063 709	53 137 191
Drive	9 637 855	8 863 442
	67 701 564	62 000 633

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	18
Agents de maîtrise	14
Employés	188
	220

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Remboursement d'assurance suite sinistre	-	49 064
Cession d'immobilisations corporelles	-	50
	-	49 114

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	106 712
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	172 652
Supplément d'intéressement	55 000
	334 364

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 25 % et diminuée d'une réduction d'impôt mécénat.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} juillet 2024, la société mère F&A HOLDING et ses filiales AZE DIS, DARAF et DE L'OISILLIERE ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	241 622
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-65 716
	175 906

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	189 194
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	199 338

S.A.S. AZE-DIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

	DETTES GARANTIES	MONTANT DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 213 620	10 574 701	3 950 316

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	2 500 000	2 500 000

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 40 % pour les cadres et 25 % pour les agents de maîtrise et les employés) ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadres et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2023.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 380 000 €

S.A.S. AZE-DIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Entreprises liées**

	E.U.R.L. DARAF	S.C.I. DE L'OISILLIERE
Participations	7 622	3 359 778
Créances rattachées à des participations	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-
Créances diverses	-	7 250
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	300 000	-
Autres produits financiers	-	7 250
Intérêts et charges assimilées	-	-

Filiales et participation à plus de 50 %

	E.U.R.L. DARAF Avenue Georges Pompidou 53200 CHATEAU-GONTIER RCS LAVAL 380 069 682	S.C.I. DE L'OISILLIERE Avenue Georges Pompidou 53200 CHATEAU-GONTIER RCS LAVAL 423 738 772
Capital	50 000	45 735
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	58 099	2 101 269
Quote-part du capital détenu	100.00	99.99
Valeur brute des titres détenus	7 622	3 359 778
Valeur nette des titres détenus	7 622	3 359 778
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	2 361 789	1 110 250
Résultat du dernier exercice clos	88 586	415 126
Dividendes encaissés	300 000	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés AZE-DIS, DARAF et DE L'OISILLIERE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titres des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de Commerce.

En effet :

- AZE-DIS ne détient que deux participations (DARAF et DE L'OISILLIERE),
- les opérations réciproques entre les différentes sociétés du groupe ne sont pas significatives.

S.A.S. AZE-DIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SAS AZE DIS

Siège social :
Avenue Georges Pompidou
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
R.C.S. LAVAL 326 577 772

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

127, rue Robert Schuman
44800 SAINT-HERBLAIN

Aux associés de la SAS AZE DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AZE DIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société pour évaluer les stocks, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Herblain,
Le 4 décembre 2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Ouest Atlantique

Représentée par :

Thierry MATHELIER

Commissaire aux Comptes

SAS AZE DIS

Siège social :
Avenue Georges Pompidou
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
R.C.S. LAVAL 326 577 772

COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 30/06/2024

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	39 096 052	20 375 496	18 720 556	17 491 701
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	761 786	156 247	605 538	934 108
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	173 967	156 247	17 720	13 593
FONDS COMMERCIAL (1)	587 818		587 818	587 818
IMMOBILISATIONS DIVERSES				332 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 630 160	20 219 249	13 410 911	15 254 831
TERRAINS	1 753 696	1 006 922	746 774	787 584
CONSTRUCTIONS	21 865 882	12 587 936	9 277 945	10 370 981
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 833 229	5 842 924	2 990 306	3 759 776
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 153 653	781 466	372 187	336 491
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	23 700		23 700	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 704 106		4 704 106	1 302 762
PARTICIPATIONS	3 367 400		3 367 400	7 622
TITRES IMMOBILISES DIVERS	952 078		952 078	952 080
PRÊTS	211 017		211 017	211 017
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	173 611		173 611	132 043
ACTIF CIRCULANT	11 327 972	35 450	11 292 523	11 080 961
STOCKS ET EN-COURS	6 372 978	34 859	6 338 119	6 693 994
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	86 951		86 951	89 706
MARCHANDISES	6 286 027	34 859	6 251 169	6 604 289
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 303 832	591	3 303 241	3 143 904
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	109 693	591	109 102	97 180
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 194 139		3 194 139	3 046 724
CREANCES DIVERSES (3)	394 125		394 125	921 938
DISPONIBILITES	1 015 520		1 015 520	48 478
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	241 517		241 517	272 646
TOTAL GENERAL	50 424 024	20 410 946	30 013 079	28 572 662
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			10 009	334
(3) Dont à plus d'un an			49 180	

Bilan passif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	8 082 970	7 169 734
CAPITAL	1 041 124	1 030 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	485 199	269 523
RESERVES	5 570 062	5 103 723
RESERVE LEGALE	103 000	103 000
AUTRES RESERVES	5 467 062	5 000 723
RESULTAT DE L'EXERCICE	986 586	766 489
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	181 132	181 132
PROVISIONS POUR RISQUES	181 132	181 132
DETTES(1)	21 748 977	21 221 796
DETTES FINANCIERES	13 298 051	12 212 020
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	12 866 292	11 761 424
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	431 758	450 596
DETTES D'EXPLOITATION	8 258 391	8 289 208
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 685 593	5 824 884
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 326 747	2 221 661
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	246 050	242 662
DETTES DIVERSES	191 074	720 568
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	58 548	629 733
AUTRES DETTES DIVERSES	132 526	90 835
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 461	
TOTAL GENERAL	30 013 079	28 572 662
(1) Dont à plus d'un an	11 309 906	9 182 306
Dont à moins d'un an	10 439 071	12 039 490
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	93 475	1 316 822

Compte de résultat

Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
--	--

Montant

Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION

VENTES DE MARCHANDISES

PRODUCTION VENDUE (SERVICES)

MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

SUBVENTION D'EXPLOITATION

REPRISES SUR PROVISIONS

TRANSFERTS DE CHARGES

AUTRES PRODUITS

68 359 658

65 676 834

2 024 731

67 701 564

174 568

50 856

254 909

177 760

67 094 065

47 507 983

369 096

259 518

2 755

6 734 755

878 096

6 904 882

1 858 574

2 527 043

34 859

16 504

1 265 593**62 853 853**

60 109 882

1 890 751

62 000 633

291 119

64 201

330 625

167 276

61 702 809

44 701 136

-986 408

274 122

-20 763

6 315 969

722 936

6 667 731

1 847 130

2 074 809

50 835

45 960

9 352

1 151 044**RESULTAT D'EXPLOITATION****PRODUITS FINANCIERS**

PARTICIPATIONS

VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS

PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

329 753

307 250

10 405

12 098

147 604

147 604

182 149**329 613**

317 880

574

10 550

608

165 724

165 724

163 888**RESULTAT FINANCIER****RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS****1 447 742****1 314 933**

Compte de résultat

	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 114	958
SUR OPERATIONS DE GESTION	49 064	
SUR OPERATION EN CAPITAL	50	958
CHARGES EXCEPTIONNELLES		106 286
SUR OPERATIONS DE GESTION		44 025
SUR OPERATION EN CAPITAL		186
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		62 074
RESULTAT EXCEPTIONNEL	49 114	-105 327
PARTICIPATIONS DES SALARIES	334 364	318 461
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	175 906	124 655
TOTAL DES PRODUITS	68 738 524	63 184 424
TOTAL DES CHARGES	67 751 939	62 417 935
RESULTAT NET COMPTABLE	986 586	766 489
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	93 507	78 174
Produits financiers concernant les entreprises liées	307 250	
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 24/06/2024, la société a acquis 29 998 parts sociales de la S.C.I. DE L'OISILLIERE pour un montant de 3 360 k€, permettant ainsi la détention de 99.99 % du capital de cette dernière. L'opération se traduit dans les comptes par :

- L'acquisition de 26 623 actions sociales financée par emprunts bancaires d'un montant total de 3 100 k€ ;
- Un apport en nature de 3 375 parts sociales par M. François RAFFIN d'une valeur totale de 227 k€ en contrepartie d'une augmentation de capital de 11 k€ et de l'émission d'une prime d'apport de 216 k€

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 6 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 6 à 12 ans
- Agencements divers : 6 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 113 actions de 102.95 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 030 000	11 124		1 041 124
Prime de fusion	269 523			269 524
Prime d'apport		215 676		215 675
Réserves	5 103 722	766 489	300 150	5 570 062
Résultat de l'exercice N-1	766 489		766 489	
Résultat de l'exercice N		986 586		986 586
	7 169 734	1 979 875	1 066 639	8 082 970

Fonds commercial

SOCHADIS – Centre E. Leclerc	Acquisition le 31/01/1983	228 673
S.A.R.L. Fleurs et Plantes BOURGEOLET	Acquisition le 31/01/1983	18 294
Cafétéria Pégase	Acquisition le 30/08/2019	240 851
Presse Lequeux	Acquisition le 02/09/2019	100 000
		587 818

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	4 847 277	9 235	4 094 727	761 786
Immobilisations corporelles	33 328 053	345 318	43 211	33 630 160
Immobilisations financières - titres	959 702	3 359 778	2	4 319 478
Immobilisations financières - créances	343 060	41 568		384 628
	39 478 092	3 755 899	4 137 940	39 096 052

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 913 169	337 805	4 094 727	156 247
Immobilisations corporelles	18 073 222	2 189 238	43 211	20 219 249
	21 986 391	2 527 043	4 137 938	20 375 496

Dont dotation :	- Linéaire	2 134 157
	- Dégressive	392 886
	- Exceptionnelle	-

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	181 132			181 132
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	51 446	34 859	50 856	35 450
	232 578	34 859	50 856	216 581
Dont dotation :				
- Exploitation		34 859	50 856	
- Financier		-	-	
- Exceptionnel		-	-	

⁽¹⁾ La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 135 172 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un contentieux prud'homal d'un montant de 45 960 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine	-	143 790
Dotation aux amortissements théoriques	-	3 886
Cumul des amortissements théoriques	-	3 886
Valeur nettes	-	139 904
Redevances		
Afférentes à l'exercice	-	2 816
Cumulées	-	2 816
Restant à payer :		
- À moins d'un an	-	33 795
- De 1 à 5 ans	-	67 590
- A plus de 5 ans	-	-
- Total	-	101 386
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-	59 949
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 628	10 009	374 619
Créances d'exploitation	3 303 832	3 303 832	
Créances diverses	394 125	394 125	
Charges constatées d'avance	241 517	192 337	49 180
	4 324 102	3 900 303	423 799

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	101 507	101 507		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	12 764 785	1 942 864	6 792 294	4 029 627
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	431 758	50 486	236 772	144 500
Dettes d'exploitation	8 258 391	8 151 679	106 712	
Dettes diverses	191 074	191 074		
Produits constatés d'avance	1 461	1 461		
	21 748 977	10 439 071	7 135 778	4 174 127

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

8 032

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

3 850 000

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 527 157

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	58 063 709	53 137 191
Drive	9 637 855	8 863 442
	67 701 564	62 000 633

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	18
Agents de maîtrise	14
Employés	188
	220

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Remboursement d'assurance suite sinistre	-	49 064
Cession d'immobilisations corporelles	-	50
	-	49 114

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	106 712
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	172 652
Supplément d'intéressement	55 000
	334 364

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 25 % et diminuée d'une réduction d'impôt mécénat.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} juillet 2024, la société mère F&A HOLDING et ses filiales AZE DIS, DARAF et DE L'OISILLIERE ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	241 622
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-65 716
	175 906

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	189 194
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	199 338

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

	DETTE GARANTIES	MONTANT DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 213 620	10 574 701	3 950 316

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	2 500 000	2 500 000

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 40 % pour les cadres et 25 % pour les agents de maîtrise et les employés) ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadres et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2023.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 380 000 €

Entreprises liées

	E.U.R.L. DARAF	S.C.I. DE L'OISILLIERE
Participations	7 622	3 359 778
Créances rattachées à des participations	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-
Créances diverses	-	7 250
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	300 000	-
Autres produits financiers	-	7 250
Intérêts et charges assimilées	-	-

Filiales et participation à plus de 50 %

	E.U.R.L. DARAF Avenue Georges Pompidou 53200 CHATEAU-GONTIER RCS LAVAL 380 069 682	S.C.I. DE L'OISILLIERE Avenue Georges Pompidou 53200 CHATEAU-GONTIER RCS LAVAL 423 738 772
Capital	50 000	45 735
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	58 099	2 101 269
Quote-part du capital détenu	100.00	99.99
Valeur brute des titres détenus	7 622	3 359 778
Valeur nette des titres détenus	7 622	3 359 778
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	2 361 789	1 110 250
Résultat du dernier exercice clos	88 586	415 126
Dividendes encaissés	300 000	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés AZE-DIS, DARAF et DE L'OISILLIERE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titres des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de Commerce.

En effet :

- AZE-DIS ne détient que deux participations (DARAF et DE L'OISILLIERE),
- les opérations réciproques entre les différentes sociétés du groupe ne sont pas significatives.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.